

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2022/039

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt deux, le deux juin à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Jean TELASCO, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY.

Absents excusés : Pascale PUY, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Chrystèle CARLOS, Evelyne SARRAZIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS (procuration à Jean-Paul BILLES), Jean-Pascal GARDELLE (procuration à Nathalie PIQUE), Xavier ROCA (procuration à Christian FALZON)

Secrétaire de séance : Jeannine VIDAL

Date de la convocation : 25/05/2022

AMENEGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS DES BARDERES -
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la délibération n° 2021/078 du 4 octobre 2021 par laquelle le Conseil Municipal approuvait un avenant en plus-value (5 291,97 € HT) pour le lot n°1 du marché de travaux d'aménagement de l'aire de loisirs des Bardères.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier une nouvelle fois les contrats en cours d'exécution via des avenants, qui concernent les lots suivants :

- N°1 (VRD) – entreprise TP66 : mise en place d'un portail électrique à l'entrée avec une enveloppe S22, et d'une lisse de sécurité le long du canal, montant : 11 993 € HT
- N°3 (jeux et mobiliers) – entreprise Paysages Synthèse : mise en place de copeaux de bois, pour un montant de 10 483,70 € HT

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants aux marchés des entreprises précitées. Ces avenants, et ceux précédemment votés, représentent une plus-value de 12,16 % sur l'ensemble des marchés de travaux.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie mercredi 1^{er} juin 2022 en mairie à 16h.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** les avenants comme exposés ci-après concernant les marchés de travaux relatifs à l'aire de loisirs des Bardères :

- Lot n° 1 – VRD – Société Travaux Publics 66, 79 route de Perpignan à PIA -66380- : Plus-value de 11 993 € HT (Marché initial : 138 989,80 € HT)
- Lot n°3 - jeux et mobiliers – entreprise Paysages Synthèse, 21 Chemin de la Basse à TOULOUGES -66350- : Plus-value de 10 483,70 € HT (Marché initial : 70 622,50 € HT)

► **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022 de la Commune.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.